

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2024

N°DC-2024-29

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

#### Objet : Rapport d'adressage : présentation et bilan

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC,

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL et Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Gilles DRÉANO

Vu l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DC-2023-36 du 04 juillet 2023 relative à la constitution d'une Base d'adresse Locale,

Sur invitation de Monsieur le Maire, La Poste effectue une restitution de son travail de terrain relatif au plan d'adressage de la commune de Colpo aux conseillers.

Pour rappel, il était observé, par les administrés et la municipalité, une carence en numérotation des immeubles de même qu'une carence en dénomination des voies et lieux-dits.

L'objectif étant qu'une bonne numérotation des immeubles et des voies permet le bon acheminement du courrier, une géolocalisation précise et un accès aux secours précis.

Monsieur le Maire rappelle que 5 réunions de travail ont permis d'identifier de façon exhaustive les points dits bloquants en lien avec l'adressage : adresses en doublon, numérotation défailante. La dernière réunion du 07 mai 2024 a permis la prise en main de l'outil base adresse locale par les services de la mairie.

De ce fait, grâce à l'adressage complet de la commune, une « base adresse locale » est désormais disponible et permet à la Mairie d'être seule décisionnaire de sa cartographie et de son adressage.

La synthèse effectuée par La Poste, en collaboration avec le travail de la municipalité est la suivante :

Synthèse du projet d'adressage	
Nombre de point d'adresse de la commune	1091
Nombre d'adresses créées	55
Nombre d'adresses supprimées	179
Nombre d'adresses certifiées	1078

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le **30 MAI 2024**

ID : 056-215600420-20240528-DEL2024\_29-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan d'adressage de la commune de Colpo.
- **ARRETE** et **PUBLIE** la base d'adresse locale de la commune de Colpo.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

